



Dossier de presse

Loiret
votre Département

> Signature de la charte
contre les plantes
invasives



Contact presse :

Mélanie Dos Reis

Téléphone 02 38 25 43 38

melanie.dosreis@loiret.fr

DEPARTEMENT DU LOIRET : PREMIERE COLLECTIVITE DE LA REGION CENTRE A SIGNER LA CHARTE CONTRE L'INTRODUCTION DE PLANTES INVASIVES

Le 30 juin 2014 à 17 h à l'hôtel du Département, le Département du Loiret a signé la charte d'engagement des collectivités contre les plantes invasives proposé par le Groupe de travail « plantes invasives » en région Centre. Le Loiret devient ainsi la première collectivité de la région Centre à s'engager dans cette démarche de conservation de ses territoires.



Messieurs Rosoux, Président du Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre et Grillon, Vice-président du Conseil général signant la charte d'engagement.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature considère que les plantes invasives (ou plantes exotiques envahissantes) sont la seconde cause de perte de la biodiversité après la disparition des habitats. C'est pourquoi, le Groupe de travail « plantes invasives » en région Centre œuvre pour la connaissance et la gestion des plantes exotiques envahissantes.

Très sensible à cette problématique, le Département s'engage afin d'enrayer, à son échelle, ce phénomène. Agir en amont et prévenir l'installation de ces espèces permet de diminuer les efforts mis en place sur la gestion de ces espèces et d'éviter leur dispersion dans le milieu naturel.

En signant, le Département s'engage à ne pas planter, en régie, de plantes invasives sur son territoire et à mentionner dans les cahiers des charges des travaux paysagers « la non introduction de ces plantes » sur son territoire.

Pour rappel, plusieurs projets de loi ont été récemment déposés à l'Assemblée Nationale pour réglementer les espèces invasives. De plus, le 16 avril dernier, une proposition de règlement a été votée par le parlement européen sur ce sujet et devrait être appliquée par les Etats Membres en 2016.

Contact presse :

Mélanie DOS REIS - Conseil général du Loiret
melanie.dosreis@loiret.fr
02.38.25.43.38 - www.loiret.fr

Hélène Gervais - Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre
helene.gervais@cen-centre.org
02.38.59.97.30 - www.cen-centre.org/groupe-plantes-invasives/

Avec le soutien de



SOMMAIRE

LE DEPARTEMENT DU LOIRET S'ENGAGE
CONTRE LES PLANTES INVASIVES P 2 - 4

CONTRE L'INTRODUCTION DES PLANTES INVASIVES
EN REGION CENTRE, LA CHARTE D'ENGAGEMENT
DES COLLECTIVITES P 5

QU'EST-CE QU'UNE PLANTE INVASIVE ? P 6

LE GROUPE DE TRAVAIL
PLANTES INVASIVES EN REGION CENTRE P 7

LES PROCHAINS EVENEMENTS DU GROUPE DE TRAVAIL
PLANTES INVASIVES EN REGION CENTRE P 8

LE DEPARTEMENT DU LOIRET S'ENGAGE CONTRE LES PLANTES INVASIVES



Le Département du Loiret est la première collectivité de la région Centre à signer la charte de lutte contre l'introduction des végétaux invasifs. La collectivité est très impliquée sur ce sujet, et mène depuis des années une mission en faveur de la préservation et de la valorisation des milieux naturels du Loiret.

Les plantes invasives dans le Loiret : une problématique départementale

Trois politiques départementales sont confrontées à la problématique des plantes invasives : l'Education, les Routes départementales ainsi que l'environnement.

- Environnement : dans les **espaces naturels sensibles** gérés par le Département, on observe des plantes invasives, disséminées par les cours d'eau (exemple la Renouée du Japon) et par les oiseaux qui transportent les fruits (par exemple le cerisier tardif, ou le raisin d'Amérique). Le Loiret s'attache à éradiquer certaines plantes invasives pour lesquelles la lutte est encore efficace.
- Education : concernant les aménagements extérieurs des bâtiments, comme les **collèges**, le Département, désormais sensibilisé, ne plante plus de végétaux classés invasifs. Pour rappel, ces plantes sont toujours commercialisées, comme le *Buddleia* qui est souvent vendu comme un végétal favorisant la biodiversité (également appelé «l'arbre à papillons»).
- Routes départementales : au niveau de la gestion des **bords de routes** départementales, les agents départementaux sont progressivement formés à la reconnaissance de plantes invasives, notamment celles qui présentent des risques sanitaires comme la *Berce du Caucase* (risque de brûlure photosensibilisante lors de la coupe) ou l'*Ambrosie*, fortement allergène. De plus, le département est vigilant à ne pas disséminer des plantes invasives par la réutilisation de terres ensemencées. Par exemple, en 2013, lors d'une opération de curage de fossés au bord de la RD 2060, le Département a décidé d'évacuer dans une filière spécialisée des terres contaminées par des graines de *Sporobole d'Inde*, plante classée parmi les invasives.

Le Loiret : première collectivité de la Région à s'engager pour la lutte contre l'introduction de végétaux invasifs

Depuis quelques années, le Département lutte activement contre l'introduction de végétaux invasifs qui touche les biens départementaux comme les parcs départementaux, les bords de routes, les espaces verts des collèges, etc.

Ces actions sont inscrites dans le schéma départemental des espaces naturels sensibles intitulé « **Loiret, capital Nature** », adopté lors de la session du 20 juin 2014. Ce schéma fixe la politique du Département en matière de protection et de valorisation des espaces naturels du Loiret sur une durée de 5 ans.

Cette charte permet de valoriser l'engagement du Loiret en faveur de la préservation et de la valorisation des milieux naturels. Elle contribue à **alerter et sensibiliser les autres collectivités de l'importance du sujet**. En effet, certaines institutions plantent des végétaux invasifs dans leurs espaces verts, sans le savoir. En communiquant autour de cette charte, le Département contribue à mieux faire connaître ce problème.

Les avantages de la charte pour le département

Cette charte sera mentionnée dans tous les cahiers des charges de tous les projets d'aménagement du Département ou de l'entretien d'espaces verts avec comme support une liste des végétaux interdits à la plantation.

En partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, le Département améliore chaque jour la connaissance des plantes invasives au bord des routes départementales et s'attache à adopter des modes de gestion les plus appropriés : coupe avant fructification, élimination de terres ensemencées de graines de plantes invasives dans des filières spécialisées pour éviter la dissémination...

Politique départementale en matière de protection et de valorisation des espaces naturels du Loiret

Le schéma d'orientation départemental des espaces naturels sensibles : « Loiret, capital Nature » est un document qui dresse le bilan de l'action du Département depuis 1997 au niveau de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel du Loiret.

Ce schéma comporte 3 messages clés :

1- L'aménagement et la gestion de plus de 200 ha d'espaces naturels

Le Département du Loiret a développé un réseau de 7 parcs départementaux, aménagés pour faire découvrir la nature au grand public :

- Le Parc des Dolines de Limère (Ardon). Un site pour comprendre les dolines, comment elles se forment et quelle biodiversité s'y développe.
- Le Parc de la Prairie du Puiseaux et du Vernisson (Villemandeur). Des observatoires vous attendent pour surprendre la faune sauvage qui vit ici dans des prairies remarquables.
- Le Parc des Mauves (Meung-sur-Loire). Une belle balade à faire, de sentiers en petites ponts, au cœur de marais sous une forêt galerie.
- Le Parc de Trousse-Bois (Briare). 9 habitats que traversent deux sentiers découverte et botanique.
Un ponton de 200 m permet de belles observations.
- Le Parc de Sully-sur-Loire. Familial avant tout avec sa forêt et ses arbres du XIXe, comme les cyprès au bord de la Sange.

- Le Parc de Châteauneuf-sur-Loire. 800 m de rhododendrons, des arbres remarquables et un nouvel espace entre mares, sources et Loire.
- L'Étang du Puits (Cerdon). Le plus grand étang de Sologne étonne par l'immensité de son paysage et sa diversité ornithologique.

Localisation et descriptifs des parcs disponibles sur : www.loiret.fr

2 - L'accompagnement des collectivités et des associations pour l'acquisition et l'aménagement de milieux naturels et aquatiques

Depuis 1999, le Département a soutenu 53 projets d'acquisition et/ou d'aménagement de sites naturels pour l'ouverture au public, soit 775 000€ d'aides.

Par ailleurs, le Département aide les collectivités à entretenir et restaurer les milieux aquatiques (rivières, zones humides...). Ainsi depuis 2001, environ 2.3 M€ d'aides ont été versées aux collectivités pour des études, travaux d'entretien et travaux de restauration des milieux aquatiques.

3 - Le soutien à des actions spécifiques en faveur des milieux naturels

Il s'agit notamment d'aides à l'ONF pour la valorisation de la forêt d'Orléans (1.3M€ pour 2010/2014), à Loiret Nature Environnement pour l'animation de la Réserve Naturelle Nationale de St Mesmin (Pointe de Courpain), au Parc Floral d'Orléans La Source, au Conservatoire des espaces naturels pour l'opération « Pasto'Loire » (entretien des bords de Loire par pâturage).



CONTRE L'INTRODUCTION DES PLANTES INVASIVES EN REGION CENTRE, LA CHARTE D'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES



Engagements de la collectivité

- ⇒ ne pas planter, en régie, ces espèces (voir liste en annexe) sur son territoire ;
- ⇒ mentionner dans les cahiers des charges des travaux paysagers la non introduction de ces plantes sur son territoire.

Recommandations de la collectivité

- ⇒ faire remonter au Conservatoire botanique national du Bassin parisien les données d'espèces invasives sur son territoire en milieu naturel, via le bordereau espèces invasives (BEI, voir en annexes) ;
- ⇒ gérer les espèces invasives à l'aide de méthodes alternatives aux produits chimiques ;
- ⇒ contrôler ou confiner les espèces invasives dans les zones à enjeu ;
- ⇒ sensibiliser les habitants à ne pas planter ces espèces dans leur jardin.

Des partenaires à votre service

Le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre et le Conservatoire Botanique du Bassin parisien accompagneront la collectivité signataire de cette charte et s'engagent à :

- ⇒ apporter des conseils de gestion des espèces invasives implantées sur le territoire de la collectivité, en particulier dans les milieux naturels ;
- ⇒ proposer à la collectivité la participation aux formations à la reconnaissance et à la gestion des espèces invasives ;
- ⇒ communiquer vers le grand public sur cette thématique (rédaction d'articles, animation lors de balades nature, prêt d'expositions...) ;
- ⇒ valoriser la démarche de la collectivité signataire auprès des autres collectivités.

QU'EST-CE QU'UNE PLANTE INVASIVE ?



Balsamine de l'Himalaya

Qu'est-ce qu'une plante invasive ?

Pour être invasive, une plante doit répondre aux quatre critères énoncés ci-dessous. Elle doit ainsi être exotique, naturalisée, proliférante et impactante :

- ⇒ **Exotique** : introduite volontairement ou non par l'Homme, en dehors de son aire de répartition naturelle,
- ⇒ **Naturalisée** : capable de se maintenir et de se disperser sans intervention humaine en s'intégrant de manière durable dans les milieux
- ⇒ **Proliférante** : capable de se multiplier et de se disperser très rapidement,
- ⇒ **Impactante** : ayant des conséquences d'ordre écologiques, et secondairement d'ordre sanitaires ou économiques.



*Mare recouverte par du
Myriophylle du Brésil*

Des impacts sur la biodiversité

Leur capacité de colonisation, la relative absence de prédateurs et leur résistance aux pollutions, par rapport aux espèces autochtones, favorisent leur prolifération.

Quelques exemples :

- ⇒ Le Cerisier tardif colonise des espaces forestiers semi-naturels, en particulier sur les sols acides, pauvres et bien drainés. Il peut s'établir dans des clairières et le long des lisières forestières et recouvrir la quasi-totalité du sous-étage.
- ⇒ L'Azolla fausse-fougère se développent rapidement à la surface de l'eau et diminuent l'intensité lumineuse des milieux qu'elles colonisent qui s'**asphyxient** peu à peu,
- ⇒ Les jussies produisent une importante **quantité de litière** et peuvent combler peu à peu les milieux aquatiques, qu'elles colonisent.
- ⇒ Les renouées et le Rhododendron des parcs sécrètent des **substances** dans le sol qui **empêchent le développement** d'une flore indigène à proximité.

Mais aussi...

Des impacts sur la santé :

- ⇒ Le pollen d'Ambroisie à feuilles d'armoise est responsable de nombreuses et importantes allergies en fin d'été,
- ⇒ La Berce du Caucase est une espèce photo-sensibilisante, le contact avec sa sève peut provoquer de sévères brûlures.

Des impacts sur l'économie, en perturbant les usages récréatifs sur les cours d'eau, en diminuant les rendements dans les champs, en dégradant des constructions...



Bras de Loire envahi par de la Jussie

LE GROUPE DE TRAVAIL PLANTES INVASIVES EN REGION CENTRE

Co-piloté par le **Conservatoire botanique national du Bassin parisien** et le **Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre**, le groupe de travail plantes invasives en région Centre a pour but d'approfondir les connaissances sur ces espèces et d'apporter des conseils aux propriétaires et gestionnaires confrontés à des invasions biologiques sur leur territoire.



Le groupe de travail s'est donné pour objectifs :

- d'établir une liste des espèces invasives du Centre afin de se doter d'un outil spécifique aux problématiques régionales
- de mettre en place une veille scientifique à travers un observatoire des plantes exotiques invasives qui permettra de collecter et de centraliser les données de terrain.
- de définir une stratégie de gestion, des espèces invasives, réalistes et pragmatiques.
- de recueillir les expériences concernant la gestion des espèces invasives (techniques, coûts, suivis...).
- et de diffuser la connaissance en organisant des journées de sensibilisation des acteurs (élus...), des sessions de formation des équipes techniques et en créant des supports de diffusion de l'information (plaquettes, site internet...)

Le groupe de travail a pour but de coordonner les actions entre l'échelle locale et l'échelle régionale. **Le binôme régional, constitué par le CBNBP et le Cen Centre, fait le lien à l'échelle départementale avec des têtes de réseaux.** Les fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA) ont été identifiées comme structures privilégiées pour l'animation des réseaux locaux. En Indre-et-Loire, l'animation est partagée entre la FDPPMA et la Fédération départementale de groupement de défense contre les organismes nuisibles.



www.cen-centre.org/groupe-plantes-invasives

Le groupe de travail plantes invasives en région Centre est soutenu par :

Le groupe de travail plantes invasives regroupe également d'autres partenaires du milieu de la conservation de la nature.



Contact

Vous voyez des plantes invasives en milieu naturel ?

Simon Nobilliaux : CBNBP

simon.nobilliaux@developpement-durable.gouv.fr

Pour des conseils de gestion de ces plantes ?

Hélène Gervais : Cen Centre

helene.gervais@cen-centre.org

LES PROCHAINS EVENEMENTS DU GROUPE DE TRAVAIL PLANTES INVASIVES EN REGION CENTRE

Les prochains évènements réalisés par le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre dans le cadre du groupe de travail plantes invasives :

Manifestations organisées par le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre sur la thématique invasive

Le 24 juin 2014 à 20h : **conférence** au Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges, ***l'Ambroisie une menace méconnue***

Le 28 juin 2014 à 14h : **chantier d'arrachage d'Ambroisie, arrache-moi si tu peux**, sur la plage de Jargeau en partenariat avec la Maison de Loire du Loiret

Le 8 juillet 2014 à 18h30 : **sensibilisation à l'Ambroisie** à feuilles d'armoïse, à la salle des fêtes de Chavannes

Le 10 juillet 2014 à 18h30 : **sensibilisation à l'Ambroisie** à feuilles d'armoïse, à la salle des fêtes de Chateaufumeillant

Le 13 septembre 2014 à 15h00 : **balade nature** sur le site des Mahyses, à Saint Benoît-sur-Loire, **avis de recherche : plantes invasives**

Le 20 septembre 2014 à 15h00 : **balade nature** sur le site de Benne, à Ouzouer-sur-Loire, **avis de recherche : plantes invasives**

Le 27 septembre 2014 : stand dans le cadre du **festival des jardins au château de Villandry**

Où voir l'exposition « Espèces exotiques envahissantes », réalisée par le Groupe de travail Bassin de la Loire ?

Du 30 juin au 11 juillet : Hôtel du Département du Loiret à Orléans

Du 25 juillet au 6 août 2014 : club de Tai chi Chuan de Vierzon

Le 27 et 28 septembre 2014 : festival des jardins de Villandry

Du 30 septembre au 27 octobre 2014 : médiathèque de Saint Laurent-Nouan

Du 20 au 22 février 2015 : salon de la pêche de Châteauroux

Manifestations organisées par les autres membres du groupe de travail plantes invasives en région Centre sur la thématique invasive

Le 18 septembre 2014 : **stand Ecophyto aux Assises Régionales du Fleurissement** à Tours

Le 28 septembre 2014 : stand dans le cadre du **festival des jardins au château de Villandry**

Colloque national sur les espèces invasives à Orléans

Du 23 au 25 septembre 2014, au Centre régional de documentation pédagogique à Orléans

Organisé par l'UICN (l'Union internationale pour la conservation de la nature)

Contact : yohann.soubeyran@uicn.fr

